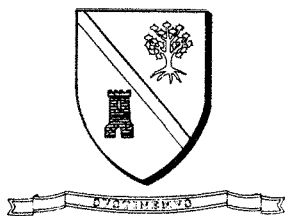


MAIRIE DE SARCEY



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2021

Le mardi 9 novembre à 20h00, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

Présents : Olivier LAROCHE, Alain MORIVAL, Ghislaine CARRIER, Daniel MULATON, Pierre-Jean LAURENT, Dominique THORE, David AUROUSSET, Linda BUREI, Delphine NIORT, Marlène BOURBON, Mickaël BARDOUX, Clarisse FERRIER.

Pouvoirs : R. SUBRIN à O. LAROCHE, A. JULLIARD à A.MORIVAL

Absent : M. PISS

Secrétaire de séance : A.MORIVAL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2021

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU RHÔNE

Delphine NIORT présente le nouvel outil de contractualisation de la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône : la convention territoriale globale (CTG) établie pour notre commune à l'échelle du pays de L'Arbresle. Elle remplace le contrat Enfance-Jeunesse et couvre d'autres thématiques (logement, ...) en lien avec la famille. S'appuyant sur un diagnostic partagé, elle recense les actions que souhaiteraient engager les communes et la CCPA sur une durée de 5 ans, avec un soutien éventuel de la CAF.

Pour cette CTG 2021-2025, la commune de SARCEY a proposé des actions sur la Petite enfance et Jeunesse : animations petite enfance et jeunesse itinérantes, parentalité, maintien de l'offre de garde, soutien aux adolescents, réflexion sur l'accueil de loisirs, pérenniser le conseil des jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la collaboration avec la CAF dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG),
- AUTORISE le Maire à signer la convention 2021-2025 avec la CAF du Rhône et tout document y afférent.

CONVENTION UNIQUE POUR LES MISSIONS À ADHÉSION PLURIANNUELLE AVEC LE CDG69

M. le Maire annonce que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69) propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois pour les diverses missions qui donnaient lieu à des conventions annuelles. Les collectivités conservent toutefois la possibilité de faire varier les missions qu'elles souscrivent pour chaque année civile. Le coût de chacune pourra varier sur décision du conseil d'administration.

Parmi les 8 missions proposées, M. le Maire propose de poursuivre sur les missions existantes : médecine préventive, mission d'inspection hygiène et sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE l'adhésion à la convention unique du cdg69 pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction,
- DIT que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le cdg69 et relatives aux missions visées,
- CHOISIT d'adhérer aux missions suivantes,

Missions	Tarif annuel
Médecine préventive	90 € /agent
Mission d'inspection hygiène et sécurité	Incluse dans l'adhésion

- AUTORISE le Maire à signer la convention et ses annexes,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

DURÉE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES

M. le Maire explique au Conseil que les communes de moins de 3500 habitants n'ont l'obligation d'amortir que les subventions d'équipement versées et les immobilisations liées aux réseaux secs et humides. Elles peuvent toutefois procéder à l'amortissement de tout ou partie de leurs autres immobilisations par délibération précisant la valeur de l'immobilisation (TTC), la méthode (linéaire/dégressive) et la durée.

Compte tenu de la subvention versée au SDMIS pour la construction de la caserne intercommunale, il est nécessaire de délibérer sur la durée d'amortissement de celle-ci. M. le Maire propose de délibérer plus généralement pour les subventions d'équipement versées en se référant aux limites maximum proposées par la réglementation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer la durée d'amortissement des subventions qui financent :

- des biens mobiliers, du matériel ou des études à cinq ans,
- des biens immobiliers ou des installations à trente ans,
- des projets d'infrastructure d'intérêt national à quarante ans.

BUDGET - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M. le Maire indique qu'il y a lieu d'inscrire les crédits d'amortissements suite à la délibération du 31 août dernier. Il propose également de créer une nouvelle opération d'investissement et les crédits correspondants pour les travaux nécessaires à l'église.

Les crédits sont prélevés sur le chapitre des dépenses imprévues en fonctionnement comme en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE la création d'une nouvelle opération n°71 « Rénovation de l'église »,
- AUTORISE la décision modificative n°2 du budget Commune de l'année 2021 comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
<u>Chapitre /Article</u>	<u>DM</u>
20/022	- 176,82 €
042/6811	+ 176,82 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
<u>Chapitre /Article</u>	<u>DM</u>
	/
	/

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
<u>Chap./Opé. /Article</u>	<u>DM</u>
20/022	- 15.000,00 €
71/2135	+ 15.000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
<u>Chapitre /Article</u>	<u>DM</u>
10/10226	- 176,82 €
040/281531	+ 176,82 €

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service eau potable**

Alain MORIVAL rappelle que le service de distribution d'eau potable est confié au syndicat des eaux de la région de Tarare. Le réseau est alimenté principalement par un achat d'eau au syndicat mixte Saône-Turdine. L'exploitation du réseau de distribution est confiée par un contrat d'affermage à Suez, dont le contrat a été prolongé jusqu'au 31/12/2021.

Il présente les chiffres caractéristiques du rapport 2020 :

- 386km de canalisations, dont 2,807 km renouvelé en 2020,
- 8.079 compteurs (nouvelle méthode de comptage, dont 184 remplacés en 2020 pour 7.502 abonnés,
- 922.127m³ d'eau distribués pour 699.359 m³ d'eau vendus, perte du réseau 192.600m³ (notamment en raison d'une fuite à un réservoir),
- coût moyen TTC pour 120m³ (foyer témoin) au 01/01/2021: 394,56€, soit 3,29€/m³, dont 53,2% à Suez, 36,7% au SIERT et 10,6% à l'Agence de l'eau.
- état de la dette : 86,60€ par abonné.

M. le Maire ajoute que ce rapport est d'ores et déjà téléchargeable sur le site internet de la commune et disponible pour le public.

➤ **Décisions du Maire**

M. le Maire informe le Conseil des récents marchés passés :

- Maîtrise d'œuvre aménagement RD118 : 1.475,60 € TTC (Agence technique départementale)
- Vérin du camion : 777,06 € TTC (Garage du Charpenay)
- Formation CACES : 1.800,00 € TTC (Manuteo)
- Rénovation de l'éclairage (relamping) de l'église : 4.530,00€ TTC (Epelec)
- Portes de la salle des fêtes : 4.634,40 € TTC (Basset Bouvy)
- Porte chaufferie de la salle des fêtes : 390,00€ TTC (Mathieu Bouvier)
- Centrale de commandes des cloches : 1.875,00€ TTC (Bodet campanaire)
- Réfection du tableau général et alimentation du clocher : 8.095,54€ TTC (Epelec)
- Isolation des combles de la mairie : 7.406,11€ TTC (Éric Ponthus).

COMPTRE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

➤ **Jeunesse**

En réponse à l'appel à projets « Jeunesse » de la CCPA, Delphine NIORT expose 2 projets portés par des jeunes de la commune :

- La soirée « Halloween » proposée par un groupe d'une dizaine d'adolescents de 16 ans dont les bénéfices seront en partie reversés au profit de l'association « au cœur de Kylian ». Elle a réuni jusqu'à 140 personnes. La CCPA a accordé un soutien de 1.300 €.
- Un projet, en cours de construction, du Conseil des Jeunes de formation aux 1^{ers} secours. Un sondage a montré à ce jour l'intérêt d'environ 40 personnes.

Le Conseil des Jeunes travaille également à un projet d'exposition sur le thème « nos jeunes ont du talent », qui pourrait se tenir début 2022.

➤ **Espaces publics / sécurité**

Mickaël BARDOUX rapporte les sujets abordés en commission le 19 octobre dernier :

- Le retrait des fleurs d'été des massifs et la plantation des bulbes ont été effectués fin octobre.
- Des opérations restent à réaliser aux jeux d'enfants : pose de la clôture, du panneau d'information et du mobilier, crépi du muret,
- La commission fera une visite du cimetière,
- Un projet de valorisation des croix de la commune est en cours de préparation en lien avec la commission Tourisme et le Conseil des Jeunes
- Le CAUE fera une restitution au Conseil des scénarii d'aménagement début décembre.

Il informe également du renouvellement prochain de la batterie du défibrillateur de la salle des fêtes.

Clarisse FERRIER signale une dégradation sur le poteau incendie de la route de Goutte Martin.

➤ **Bâtiments / Vie associative**

Ghislaine CARRIER fait le point sur l'installation photovoltaïque des bâtiments publics du pays de L'Arbresle en lien avec le SYDER. À l'échelle de la CCPA 31 bâtiments sont identifiés prioritaire, dont la Maison des associations. 72 autres nécessitent des études complémentaires et 30 sont abandonnés dont la salle des fêtes, la salle des boules et la station d'épuration. Le partenariat entre la commune et le SYDER donnera lieu à une convention, qui sera soumise au Conseil municipal.

Elle rend compte de la commission bâtiments du 12 octobre :

- Malgré l'absence de cofinancements pour le tènement de l'épicerie, la commission propose de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre avec une clause suspensive. Un géomètre sera missionné pour les relevés nécessaires
- Les conventions de mise à disposition des associations des bâtiments communaux seront à reprendre.

Elle fait part des travaux en cours et à venir à l'église (tableau, cloches, relampage) et d'un complément nécessaire pour l'installation de blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES).

M. le Maire ajoute que suite à l'épisode venteux du week-end du 30 octobre du zinc a été arraché sur le fronton. Une inspection complémentaire sera à prévoir.

Ghislaine CARRIER annonce que le Comité des fêtes prévoit une manifestation sous le format habituel pour le Téléthon : défilé puis spectacle (avec pass sanitaire) à la salle des fêtes.

➤ **Urbanisme**

Daniel MULATON dresse l'état d'avancement des autorisations d'urbanisme depuis le dernier conseil :

- Chemin de Fontlavis : DP accordée pour réfection de toitures
- Chemin de Aulnay : DP accordée pour une serre de jardin
- Montée de la Grand'croix : DP accordée pour installation de volets roulants
- Rue des Saules : DP accordée pour une pompe à chaleur en façade
- Rue des Saules : DP refusée pour un auvent
- Allée du Mas : PC accordé pour une démolition/reconstruction

Daniel MULATON informe le Conseil de la décision du Tribunal administratif d'annuler l'autorisation environnementale associée à l'entrepôt logistique d'Argan.

Il rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, il sera possible de déposer les autorisations d'urbanisme par voie dématérialisée.

➤ **Voirie**

Daniel MULATON fait part de la fauche des voiries communautaires en octobre et celle en cours d'achèvement pour les voies communales.

Un chemin rural à Baudy fera l'objet d'un drainage par les agents communaux et des trous seront comblés sur le chemin du Martin.

Suite à des signalements de riverains sur la route des Olmes et s'agissant d'une voie communautaire, un échange est prévu avec la CCPA pour étudier les options envisageables. Le problème de vitesse est toutefois soulevé en différents lieux.

Il annonce que la CUMA a vendu le tracteur utilisé pour le déneigement et que des solutions alternatives sont en cours d'étude.

Enfin, il indique que la croix de la Forge a été accidentée et dégradée le 28 octobre. L'auteur a été identifié et des demandes de devis pour la réparation des dommages est en cours.

M. le Maire signale avoir signé l'acte notarié d'échange avec Pierre-Jean LAURENT sur le chemin du Tacot.

➤ **Communication**

En l'absence d'Audrey JULLIARD, Alain MORIVAL lance un appel à la rédaction d'articles pour le bulletin communal.

➤ **Affaires scolaires**

Alain MORIVAL rappelle la campagne de recrutement en cours pour 2 postes d'ATSEM, dont un à temps plein.

Les couchettes surélevées ont été livrées pendant les vacances et les tableaux interactifs seront changés en décembre.

➤ **Tourisme / Vie économique**

Alain MORIVAL indique que les 4 balades « Patrimoine gourmand » organisées avec l'office de tourisme ont pu se dérouler. 2 à 6 personnes par visites ont été accueillies.

Il indique que le Département a organisé une réunion, le 26 octobre dernier, sur la voie du Tacot pour porter un projet partagé de valorisation de cet itinéraire.

M. le Maire fait part de la visite du jury de l'UNESCO le 5 octobre dernier pour évaluer la reconduction du label du Geopark du Beaujolais et son extension aux communes beaujolaises du pays de L'Arbresle. La décision est attendue pour avril 2022.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Intercommunalité**

M. le Maire liste les principaux points adoptés lors des 2 conseils communautaires du mois d'octobre : contentieux avec une entreprise sur un marché de travaux, nouveaux tarifs pour les équipements, lancement de marchés (transports vers l'Archipel, dératisation, communication), décision modificative, mise en place de vélos en libre-service (Vél'par) à Courzieu, attribution d'aides aux commerces.

Alain MORIVAL annonce la tenue d'événements sur le pays de L'Arbresle à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets du 20 au 27 novembre.

Concernant le SYDER, M. le Maire souligne les financements obtenus sur différents projets et notamment le schéma des IRVE (infrastructures de recharges des véhicules électriques).

➤ **Projet d'antennes téléphoniques**

Comme présenté en Commission générale, M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est ciblée pour l'installation d'antennes téléphoniques, d'une part dans le cadre du New Deal mobile et d'autre part sur une initiative d'un opérateur d'infrastructures ATC France. Il stipule que le PLU autorise ces installations techniques.

Le New Deal mobile est destiné à assurer une couverture mobile (voix, SMS et 4G) de qualité dans les zones non ou mal couvertes via de préférence des antennes mutualisées. Une fois une zone retenue et publiée au sein d'un arrêté ministériel, l'opérateur mobile désigné a 24 mois maximum pour apporter la couverture mobile attendue. Si la commune dispose de foncier disponible, ce délai est ramené à 12 mois. L'arrêté est annoncé pour décembre avec comme secteur repéré comme mal couvert le Nord-Est de la commune sur lequel la Commune n'a pas de terrains. La Commune sera associée au choix du site.

Le projet d'ATC France est destiné à désaturer le réseau existant en implantant une antenne mutualisable pouvant accueillir plusieurs opérateurs. Le site visé serait une parcelle communale de l'ancienne station d'épuration à la Noyeraie. Aussi, l'accord de la Commune est indispensable pour la réalisation de cette installation.

M. le Maire sollicite donc le Conseil pour la suite à donner à ces 2 propositions. Par vote à main levée, les résultats sont les suivants : 3 voix contre les 2 antennes, 10 pour l'antenne « New Deal mobile » et 3 voix pour le projet « opérateur d'infrastructures ». Le Conseil municipal donne donc son accord de principe pour la seule antenne relevant du New Deal mobile.

➤ **Divers**

M. le Maire informe le Conseil de la relance du dispositif de participation citoyenne par la brigade de gendarmerie de L'Arbresle. Une réunion s'est tenue le 5 novembre à cette fin avec 2 des 3 référents prêts à s'engager. Un « chasseur citoyen » sera également associé. Il rappelle à cette occasion que tout comportement suspect doit être signalé à la gendarmerie.

Il avise également le Conseil municipal de la tenue de 3 réunions publiques pour informer de l'état d'avancement du PPRNi (plan de prévention des risques naturels inondations) Azergues qui aura des incidences sur les projets d'aménagements et constructions :

- jeudi 18/11 à 19h00 à Claveisolles
- mardi 23/11 à 19h00 à Chessy-les-Mines
- jeudi 25/11 à 19h00 à Anse

Enfin, il annonce la tenue de l'assemblée générale du conseil local de santé mentale ce jeudi 18 novembre à la salle des fêtes.

➤ **Agenda**

M. le Maire partage différents dates pour les mois à venir :

- 11 novembre : commémoration de l'armistice
- 28 novembre : repas des Aînés
- 7 décembre : Conseil municipal
- 16 janvier : vœux de la Municipalité.

La séance est levée à 23h20.

Alain MORIVAL
Secrétaire de séance

